

COMMUNE DE SIROS

COMPTE – RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 9 JANVIER 2013 (convocation du 2 janvier 2013)

Le 9 janvier 2013 à 20 H , le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame BORELLO Joëlle, Maire,

Présents : Mesdames : BORELLO Joëlle, HIJAR Bernadette, CHIAPPE Chantal, DUFOURCQ Sandrine, et GAIGNEUX, Messieurs TOLEDO José, CORTI Ange, HOUNIEU Bruno, BENQUET Francis et LALANNE Vincent

Absents excusés -

Monsieur MEDEBIELLE

Monsieur BEDAT, procuration à Monsieur TOLEDO

Secrétaire de séance : Madame HIJAR

1° - Convention avec l'APGL

Pour faire suite au bilan du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du 13 février 2008,

Madame le Maire expose l'intérêt pour la Commune d'informer la population des éléments nécessaires essentiels de ce bilan.

Pour apporter une assistance technique à l'élaboration du document de communication à destination de la population, elle propose d'utiliser le Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale dans les mêmes conditions que les collectivités plus importantes utilisent le service d'urbanisme dont elles disposent en propre.

Ceci suppose cependant la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont Madame le Maire soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

Considérant que la Commune n'est pas dotée d'un service d'urbanisme susceptible de l'assister dans cette élaboration mais peut disposer du Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence,

DECIDE :

- D'élaborer un document pédagogique sur le bilan du PLU,
- De faire appel au Service d'Urbanisme Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale afin qu'il apporte une assistance technique à la Commune pour la réalisation de ce document,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention fixant les conditions d'intervention de ce service conformément au projet ci-annexé,
- Que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget de l'exercice considéré (compte 202).

2° - Règlement Maison Pour Tous et Maison du Bayle

Madame le Maire indique qu'il y a lieu d'actualiser le règlement de la Maison Pour Tous et du Bayle afin d'intégrer notamment la nouvelle gestion des ordures ménagères. Elle rappelle que les tarifs n'ont pas changé depuis 8 ans.

Elle propose la lecture de la proposition du nouveau règlement présentée par les élus en ayant la charge de l'actualisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement.

3° - Création régie de recette pour photocopies

Madame le Maire indique que les demandes de photocopies concernant les documents administratifs de la Commune ont très largement augmenté, ainsi que le coût que cela représente. Elle propose, en vertu de la loi du 12 avril 2000, la création d'une régie de recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE la création d'une régie de recettes pour paiement des photocopies concernant les documents administratifs tels que délibérations, compte-rendu de conseil municipal, budget, compte administratif, documents urbanisme, contrats, conventions, etc....

FIXE le prix de la photocopie format A4 noir et blanc à 0.015€ .

FIXE le prix de la photocopie format A4 couleur à 0.063€ .

CHARGE le Maire d'établir un règlement (concernant entre autre les moyens et délais de délivrance des dits documents) et de nommer un régisseur, après avis du Percepteur.

4° - Abris bus – Transport scolaire

Madame le Maire indique qu'elle a sollicité le Conseil Général 64 pour le financement de l'acquisition et la pose de 2 abris bus destinés principalement au transport scolaire afin de renforcer la sécurité des écoliers.

Il y a une possibilité d'obtenir une subvention sur dotation « amendes de police ». Pour ce faire la commune doit délibérer afin de présenter un dossier.

Madame le Maire présente le montant estimé de la dépense et le plan de financement :

Achat de deux stations bus et bardage latéral

Poteaux carrés en tubes acier, Arceaux profilés en aluminium cintré

Voute eu polycarbonate alvéolaire translucide

Bardage latéral en verre sécurités avec signalétique de sécurité

Longueur : 2,5M , prix unitaire : 2244,41€ HT

4488,82€ HT

Dépenses :

2 stations bus x 2244,41€ 4488,82€ HT

TTC

5 368,63€

Recettes :

Participation du CG64

5 368,63€

70% du HT - 4488,82€

3 142,17€

Participation communale

2 226,46€

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
CHARGE le Maire de déposer la demande de subvention auprès du Conseil Général**

5° - Désignation d'une nouvelle impasse

L'impasse se situe à hauteur des N°7 et 9 du Cami de Capbat et dessert actuellement 1 maison.

Il est fait proposition par un des riverains qu'elle puisse prendre le nom porté actuellement sur le cadastre soit **LACABANNE**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le nom de LACABANNE pour cette nouvelle impasse.

6° - Projet urbain partenarial

Madame le Maire n'a pas les éléments suffisants pour présenter le dossier.

7° - Questions Diverses

- Affaires scolaires : changement des rythmes scolaires :

Madame le Maire indique qu'il est prévu en début de semaine une rencontre entre les 2 commissions communales des Affaires Scolaires et les enseignants. Il existe encore des points en suspens mais il y a nécessité de préparer rapidement cette réforme. Elle précise que l'impact financier ne sera pas négligeable pour la commune.

- CCMB :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'élection de Didier LARRIEU à la présidence, à la suite de la démission de Francis BARADAT.

Vincent LALANNE fait part de son intervention lors de l'élection. Il a dénoncé le maintien d'un Maire comme Vice Président alors que son Conseil Municipal avait décidé de quitter la CCMB.

Madame le Maire sera l'adjointe de la Vice Présidente Eline GOSSET chargée des services à la personne.

- Réforme territoriale :

Madame le Maire indique que les Communes de Denguin, Aussevielle et Bougarber ont fait part de leur intention de regagner l'intercommunalité de Lacq.

Cette perspective n'est pas sans incidence sur le budget de la CCMB. Madame le Maire s'inquiète des retombées financières sur la CCMB et la Commune de Siros. Avant que le Préfet ne se décide sur le fond, la CCMB engage en urgence une étude sur les répercussions financières de l'éventuel départ des 3 communes.

- Office 64 : projet architectural 6 logements :

Madame le Maire indique que l'architecte retenue par l'Office 64 rencontrera la Commission Communale d'Urbanisme d'ici la fin du mois pour travailler l'esquisse architecturale. Cette rencontre permettra de contribuer à la meilleure intégration dans l'environnement du projet de construction des 6 logements (T2 et T3).

- Tribunes :

Madame le Maire indique que les graffitis sur les tribunes ont été enlevés. Le coût de l'intervention s'élève à environ 2 300€ HT. Elle s'inquiète du coût d'entretien de plus en plus élevé des installations.

- **Sécurité routière :**

Plusieurs plaintes de Siroisiens ont été reçues à la Mairie sur la vitesse excessive de véhicules légers dans le village. Madame le Maire a sollicité la Gendarmerie pour mener une action concertée dans les prochains jours.

- **Equipements municipaux :**

Madame le Maire indique que l'avenir des communes passe par le regroupement des moyens de plusieurs communes pour répondre au mieux aux attentes de la population dans le cadre de l'exercice d'un budget de plus en plus contraint.

Elle incite le Conseil Municipal à réfléchir en ce sens.

- **Vœux à la population :**

Ils sont organisés le 25 janvier 2013.

Séance levée à 21 H 35

(suivent les signatures)

BORELLO J.
Maire

TOLEDO J
1° Adjoint

HIJAR B
2° Adjoint

CHIAPPE C.
3° Adjoint

CORTI A
4° Adjoint

Mesdames :

DUFOURCQ S.

GAIGNEUX M.

Messieurs :

BEDAT M.

BENQUET F.

HOUNIEU B.

LALANNE V.

MEDEBIELLE P.

Absent
Procuration
à M. TOLEDO

Absent